RECRUTEMENT DE DEUX EXPERTS INTERNATIONAUX POUR UNE FORMATION DE FORMATEURS EN INTERVENTION PROFESSIONNELLE AU PROFIT DE LA GENDARMERIE SENEGALAISE

TERMES de REFERENCE

Expertise

PROJET : ***Partenariat Opérationnel Conjoint (POC)***

Intitulé du poste : RECRUTEMENT DE DEUX EXPERTS INTERNATIONAUX POUR UNE FORMATION DE FORMATEURS EN INTERVENTION PROFESSIONNELLE AU PROFIT DE LA GENDARMERIE SENEGALAISE

Nombre d'experts : 2

Catégorie des experts : senior

Pays ou zone géographique : Sénégal/ville de Dakar

Activité n° : 1.4.2

Composante n° : *1*

Contribution au résultat n° : 1.4

Nombre de jours de la mission : 20

LIMITE DE CANDIDATURE

29 Avril 2022

DURÉE DE LA MISSION

Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Afrique

Période prévisionnelle : *du 16 mai au 10 juin 2022*

1. **Description du projet**

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Partenariat Opérationnel Conjoint demandé par ce dernier, entend par une approche globale, inclusive et concertée lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes au Sénégal. Pour cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (police), des Forces armées (gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment). Il s'appuie d'ores et déjà sur les bons résultats de la division nationale de lutte contre le trafic de migrants (DNLT) de la direction de la police de l'air et des frontières, créée le 15 janvier 2018, autour de laquelle s'articule le POC.

Cependant, un service seul ne pouvant lutter seul durablement et de façon pérenne contre ces menaces, le POC poursuit la consolidation des services qui combattent cette criminalité de façon principale (DNLT, DPJ) et concourante (gendarmerie, douane, CENTIF).

S'agissant d'une criminalité transfrontalière, la coopération régionale policière et son corollaire celle judiciaire sont bien entendu prises en compte.

Le POC s'articule autour de 3 composantes :

1 - Développement d'une double approche interservices et interministérielle structurée associant le Ministère de l'Intérieur (Police), le Ministère des Forces Armées (Gendarmerie), le Ministère de la Justice (Direction des Affaires criminelles et des Grâces, Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, centre de formation judiciaire) et le Ministère des Finances et du Budget (Douanes et CENTIF) par la réorganisation, le renforcement des procédures et des échanges d'information en lien d'une part avec la DNLT dans le domaine de la lutte contre trafic de migrants et d'autre part celle relative à la traite des personnes compétence partagée entre la gendarmerie et la police sous la direction de l'autorité judiciaire.

2 - Appui aux services de la DPAF dans la lutte contre le trafic de migrants au premier rang desquels la DNLT, mais aussi les commissariats spéciaux et les postes-frontières sous forme d'assistance technique, de tutorat et de construction d'infrastructures adaptées.

3 - Développement d'une coopération régionale et internationale de la lutte contre le trafic de migrants et de la traite des personnes au niveau des services de police, de gendarmerie et judiciaire au travers notamment de protocoles d'accord avec des services homologues, échanges de bonnes pratiques.

2. Description de la mission

1. **Objectifs de la mission**

La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1, plus particulièrement dans le renforcement des capacités de la Gendarmerie nationale dans la lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes. Elle fait suite à une demande du commandement de la gendarmerie de former des formateurs en intervention professionnelle au sein des escadrons de surveillance et d'intervention (ESI). L'objectif est de rendre plus opérationnelle, plus sécurisée et plus efficace l'action de la gendarmerie dans la lutte contre les

trafics dans des zones frontalières complexes.

Cette mission d'experts sera réalisée à Dakar durant quatre semaines à destination de 15 stagiaires issus des escadrons de surveillance et d'intervention (ESI). Les apprenants devront acquérir les process pédagogiques et les connaissances techniques du domaine afin de former à l'intervention et aux différents procédés tactiques les militaires composant les ESI.

2. **Stratégie de pérennisation**

La formation de formateurs sur ce domaine est une demande spécifique du haut commandement de la gendarmerie qui est particulièrement sensible à la transmission et à la démultiplication des connaissances reçues.

3. **Résultats prévus**

A l'issue de la mission d'expertise :

Les stagiaires, de par leurs connaissances techniques et pédagogiques acquises durant la formation, sont en mesure de préparer et de conduire des séances de formation en appliquant une pédagogie adaptée à l'apprentissage de l'intervention professionnelle. Ils diffusent leurs connaissances à la totalité des militaires composant les ESI de la gendarmerie sénégalaise et génèrent une dynamique de formation continue sur le domaine.

1. **Description des tâches des experts**

1/ Les experts interviendront sur les thématiques suivantes :

- Les fondamentaux de la pédagogie ;
- L'élaboration d'une fiche de séance de formation ;
- La conduite d'une séance de formation ;
- Présentation des objectifs et principes généraux de l'intervention professionnelle ;
- Les fondamentaux de la maîtrise sans arme de l'adversaire : techniques et moyens de contrôle d'individus ;
- Les fondamentaux de la maîtrise avec arme de l'adversaire : règles de sécurité et instruction sur le tir (exercices de tir si munitions fournies par Gendarmerie) ;
- La tactique d'intervention : techniques de progression et d'investigation, contrôle de véhicule…
- Et tout domaine appartenant au référentiel d'apprentissage à l'intervention professionnelle.

2/ Ils s'assureront au quotidien de la bonne acquisition des connaissances en mettant en avant les objectifs du POC (lutte contre le trafic des migrants et la traite des personnes au Sénégal).

3/ Les experts mettront en place un examen final et/ou une fiche de suivi qui sanctionnera l'atteinte des objectifs ou non par les stagiaires. En cas de réussite, une attestation ad hoc sera délivrée au stagiaire, signée par les experts et le chef de mission. En cas d'échec, une attestation « a participé à la formation » sera délivrée.

Les stagiaires évalueront de leur côté les experts au moyen d'un questionnaire-type déjà existant.

Livrables attendus

Programme - Contenu détaillé et quotidien des activités prévues : 06/05/2022

Powerpoint/supports - Projetés en appui de la formation : 16/05/2022

QCM de contrôle et/ou fiches de suivi - Totalité des évaluations des stagiaires : 10/06/2022

Evaluation de la formation - Questionnaires remplis par les stagiaires relatifs à la qualité de la formation : 10/06/2022

Rapport de fin de mission - Situation de départ, évaluation, activités menées, résultats obtenus et préconisations : 30/06/2022

2. **Organisation de la mission**

- **Transports et déplacements**

CIVIPOL prend en charge le billet d'avion aller-retour en classe économique des experts qui leur est transmis dès leur contractualisation. Les cartes d'embarquement aller et retour devront être conservées et remises à l'équipe projet du POC à Dakar.

A ce jour, un schéma vaccinal complet de la COVID 19 est suffisant pour l'entrée et la sortie du Sénégal, cependant un test PCR ou antigénique pourrait être demandé au départ du Sénégal.

- **Séjour et hébergement**

Les experts perçoivent une indemnisation forfaitaire dite perdiem. Il leur appartient d'effectuer eux-mêmes la réservation de leur hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour leur restauration et leurs frais personnels.

Aucuns autres frais ne peuvent être engagés par les experts au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du projet POC.

La logistique nécessaire à l'accomplissement de sa mission sera mise à disposition des experts par l'équipe projet du POC sur le site même de la formation.

Profil des experts

- Experts seniors ;
- Moniteurs en intervention professionnelle ;
- Maîtrise de la langue française ;

- Aptitudes pédagogiques ;
- Être membres d'une force de sécurité intérieure de carrière (Gendarmerie) avec au minimum, 10 années d'expérience professionnelle dans une unité de maintien de l'ordre ou être jeune retraité ;
- Avoir exercé un commandement ou un encadrement au sein d'une unité mobile (officier/sous-officier supérieur) ;
- Expérience professionnelle dans le domaine de l'instruction en intervention professionnelle ;
- Avoir assuré des formations de ce type à l'étranger notamment en Afrique (au Sénégal serait un atout).

3. **Divers**

Les sessions de formation se feront dans le strict respect des gestes barrières. Le port du masque pour l'expert et les stagiaires est obligatoire. Les équipements de protection, gels et produits désinfectants seront mis à disposition de l'action par l'équipe projet.

Les points de contact au niveau du siège du POC à Dakar sont Bruno THOMAS b.thomas@poc-senegal.eu (tel. 00 221 467 71 95) et Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu (tel. 00 221 78 467 72 06). **Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent leur être adressées avant le 29 avril 2022**.

